

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

## SYNTHESE DES DECISIONS PRISES EN SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel :

		NOM	PRESENT(e)	EXCUSE(e) donnant POUVOIR A		
Maire		M. Romain BAIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
ADJOINTS	1er	Mme Catherine LECHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	2e	M. Pascal CHRÉTIEN	<input checked="" type="checkbox"/>			
	3e	Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	4e	M. Robert PUJOL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	5e	Mme Sabine MIRALLES	<input checked="" type="checkbox"/>			
	6e	M. Paul BESOMBES		<input checked="" type="checkbox"/> Mme Lechevallier		
	7e	Mme Sophie POLEYN	<input checked="" type="checkbox"/>			
	8e	M. Luc JAMMET	<input checked="" type="checkbox"/>			
CONSEILLERS MUNICIPAUX (cd : conseillers délégués)		Mme Annick CHAPELIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. François PELLERIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. Patrick QUIVRIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. Thierry TOLOS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Béatrice PINON	<input checked="" type="checkbox"/>			
		Mme Pascale DEUTSCH	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Nadia AOUED	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. Christophe GSELL	<input checked="" type="checkbox"/>			
		M. Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Fabienne LHONNEUR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. Martial MAUGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
		M. Matthieu BIGOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Amélie NAUDOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
		M. Patrick CHRETIEN	<input checked="" type="checkbox"/>			
		Mme Pascale SEGAUD CASTEX	<input checked="" type="checkbox"/> entre à 18h07			
		M. Raphaël CHAUVOIS	<input checked="" type="checkbox"/> entre à 18h04			
	Mme Sophie BÖRNER		<input checked="" type="checkbox"/> M. NOURRY			
	M. Jean-Yves MESLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>				
	M. Christophe NOURRY	<input checked="" type="checkbox"/>				
NOMBRE	Conseillers en exercice : 29 (Quorum : 10)		Présents : 27	Quorum <input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoirs : 2	Votants : 29
	Liste majoritaire : NOTRE PARTI C'EST NOTRE VILLE		Liste RASSEMBLER OUISTREHAM	Liste OUISTREHAM ECOLOGISTE & CITOYENNE		

Le Maire revient sur l'actualité récente et rappelle l'arrivée du nouveau directeur de Cabinet.  
 Il fait un point sur la crise sanitaire et sur la situation économique de la commune.

Le Maire informe l'assemblée : de la candidature de la commune aux « Petites Villes de Demain », ; de la consultation pour trouver le nom du futur tiers-lieu. Il invite les élus à se rapprocher du DGS ou du directeur de cabinet s'ils ne disposent plus de leurs codes.

**L'ordre du Jour appelle :**

Point 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Point 2 : POUVOIR EXECUTIF - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Point 3 : FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Point 4 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCES SUR SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

Point 5 : FONDS DE CONCOURS – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE MOBILITE - ATTRIBUTION D'UN FDC DE LA CU POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE VERS SAINT-AUBIN D'ARQUENAY (tranche 2 du projet)

Point 6 : GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – DEPRECARISATION D'UN AGENT – CREATION DE POSTE

Point 7 : GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PÔLE RESSOURCES – MODIFICATION DU GRADE D'UN AGENT SUITE A REUSSITE A CONCOURS

Point 8 : AFFAIRES SCOLAIRES – PROJET DE FUSION DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

Point 9 : QUESTIONS DIVERSES

- 3 questions du groupe Rassembler Ouistreham : 1° sur la piscine, 2° sur la cérémonie des vœux, 3° sur le devenir du CRFB ;
- 4 questions du groupe Ouistreham Ecologique et Citoyenne : 1° sur le CSLPD, 2° sur les terrains de la Pointe du Siège, 3° sur le PPRM et 4° sur la DSP de la piscine.

*L'ordre du Jour est adopté à l'unanimité. M. GSELL est désigné comme secrétaire de séance, ce qu'il accepte.*

## Point 1 / ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## Point 2 / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20210208\_1

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

**Annexe :** -Livret des décisions

**Rapporteur :** Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint) :

### ■ GESTION DU DOMAINE COMMUNAL ET DU PATRIMOINE

#### ■ CONVENTIONS ET CONTRATS DE LOCATION, DROITS DE PLACE ET MISES A DISPOSITION :

N°	DATE	TYPE	OBJET	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2020-39	18-déc	AOT DOM.PUBLIC	DANSOIR	SAPORTA	01/01/2021	31-déc	0€
C2020-40	18-déc	AOT DOM.PRIVE	DANSOIR	SAPORTA	01/01/2021	31-déc	R1€

### ■ AFFAIRES FUNERAIRES

*Afin de préserver l'anonymat des personnes concernées, les décisions sont présentées de façon quantitative, pour l'année écoulée. Pour le détail individuel des décisions, voir avec le service en charge de la gestion du cimetière.*

CONCESSIONS FUNERAIRES - état des délivrances et reprises des concessions pour l'année 2020				
Type de concession		Délivrances	Reprises	
INHUMATION EN TERRE	Inhumation/réinhumation/exhumation	75		
	Concession adulte	15 ans	11	0
		30 ans	3	0
		50 ans	2	0
		Perpétuelle	14	0
	Concession Enfant	15 ans	0	0
		30 ans	0	0
50 ans		0	0	
ESPACE CINERAIRE	perpétuelle	0	0	
	Concession Caverne	30 ans - 2 urnes	11	0
	Concession Columbarium	30 ans - 2 urnes	4	0
	Emplacement au jardin du souvenir	22	0	

CONCESSIONS PROVISOIRES	Mise à disposition Caveau/Case		0	0
----------------------------	--------------------------------	--	---	---

Dont :	Sépulture d'une personne extérieure à la ville		0	0
	<b>Nombre total de dossiers traités</b>		<b>142</b>	<b>0</b>

## ■ FINANCES

### ■ GESTION DES EMPRUNTS

N°D	DATE	TYPE	OBJET	FIN
D2020-25	29/12/2020	3° emprunts	Renégociation prêt CE	
D2021-06	14-janv	3° emprunts	Réaménagement de deux contrats de prêts CAISSE D'EPARGNE	

## ■ AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX ET ASSURANCES

Le conseil municipal est informé sur les sinistres de l'année N-1 :

DATE	TYPE	OBJET	montant	remboursement
13.02.2020	SINISTRES AUTOS 2020	EN-981-VN	980,99 €	873,78 €
29.05.2020	SINISTRES AUTOS 2020	EN-981-VN	690,97 €	690,97 €
18.08.2020	SINISTRES AUTOS 2020	EN.960.VN	352,48 €	352,48 €
02.07.2020	DOMMAGES AUX BIENS 2020 - vitrerie	SALLE JOURDAN	refus SMACL	
09.09.2020	DOMMAGES AUX BIENS 2020 - vitrerie	CSC	1 213,21 €	EN COURS
12.10.2020	DOMMAGES AUX BIENS 2020 - vitrerie	MAIRIE	1 480,12 €	EN COURS

## ■ ORGANISATION DES SERVICES – TARIFS ET REGIES

N°	DATE	TYPE	OBJET
D2020-23	16/12/2020	7° régies comptables	Avenant modificatif Régie Recettes Marché Approvisionnement
D2020-24	16/12/2020	7° régies comptables	Avenant modificatif Régie Recettes Droits de place
D2021-02	08-janv	2° tarifs	LOCATION SALLE BELLAMO
D2021-03	08-janv	2° tarifs	LOCATION GRANGE AUX DIMES
D2021-04	08-janv	2° tarifs	LOCATION RESTAURANT SCOLAIRE
D2021-05	08-janv	2° tarifs	LOCATION ETALS MARCHE AUX POISSONS
D2021-07	14-janv	2° tarifs	DROITS DE STATIONNEMENT -TERRASSES
D2021-08	14-janv	2° tarifs	AOT DANS LE CADRE DES ANIMATIONS VILLE
D2021-09	18-janv	2° tarifs	MOBIL'HOMES BELLAMO

## ■ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE/LOI D'URGENCE

D2021-01	06/01/2021	Déc. dans le cadre de la Loi d'urgence	MAD DE PERSONNEL A LA CU
----------	------------	--	--------------------------

## Point 3/ FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

DEL20210208_01	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions : 6	Suffrages exprimés : 23	Pour : 23	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Pujol - VU en : Com. finances du 04/02/2021

En application des articles L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et L.263-8 du code des juridictions financières, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser des ouvertures de crédits préalables au vote du budget primitif, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissements qui ne peuvent attendre le vote du budget, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dépenses réelles de la section d'investissement au budget N-1, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports)**. [...]

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions<sup>1</sup>, d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes, préalables au vote du budget primitif 2021 qui sera voté au mois d'avril :

OUVERTURES DE CREDITS préalables au vote du BUDGET PRIMITIF 2021		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chap /art.		dépenses
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 000.00 €</b>
2031	Diagnostic amiante – Tous bâtiments	1 000.00 €
2031	Frais d'études – Urbanisme	8 000.00 €
2051	Licences informatiques	2 000.00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>148 800.00 €</b>
2117	Acquisition d'un espace boisé + frais d'acte	50 000.00 €
2128	Sécurisation des écoles – aménagement	10 000.00 €
2135	Entretien du patrimoine – travaux sur bâtiments	15 000.00 €
2135-950	Musée n°4 Commando – Porte d'entrée / Electricité	15 000.00 €
2135-860	Front de mer – WC + douches au Poste de secours n°2	25 000.00 €
2135-879	Boulevard maritime – WC au niveau du karting	8 500.00 €
2135-001	Mairie – cloisons mobiles pour aménagement salle des conseillers	12 000.00 €
2152	Signalétique	5 000.00 €
2158	Matériel Services techniques – scie à ruban	3 300.00 €
2183	Matériel informatique tous services	5 000.00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>50 500.00 €</b>
235	Part investissement – DSP Piscine	50 500.00 €
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>10 800.00 €</b>
276	Avance sur loyer Bâtiment événementiel	10 800.00 €
<i>TOTAL des crédits ouverts</i>		<b>221 100.00 €</b>

#### Point 4 / FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCE SUR SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

DEL202110208_02	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Miralles - VU en Com. finances du 04/02/2021

[...] Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'accorder les avances suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2021 au compte 6574 :

- UNION MUSICALE : 1.000€
- AJSO BASKET : 8.000€

#### Point 5 /FONDS DE CONCOURS – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE - ATTRIBUTION D'UN FDC DE LA CU POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE VERS SAINT-AUBIN D'ARQUENAY (tranche 2 du projet)

DEL202110208_03	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Pas. Chrétien - VU en Com. finances du 04/02/2021

Par délibération du 22 juin 2007, la communauté d'agglomération Caen la mer, avait établi un programme de réseau cyclable communautaire qu'elle avait souhaité impulser par le biais de fonds de concours en faveur des communes réalisant des projets d'aménagements cyclables.

<sup>1</sup> Mmes Börner et Segaux-Castex et MM. Chauvois, Chrétien Pat., Meslé et Nourry.

Le règlement d'octroi de ces fonds de concours, adopté par délibération du bureau communautaire du 20 décembre 2007 (modifiée le 15 septembre 2011), prévoit un montant du fonds de concours égal à 50% du coût restant à la charge de la commune, dans la limite de 170 €/m réalisé.

Par délibération en date du 26 septembre 2013, modifiée le 22 février 2016 et le 27 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé d'aménager un itinéraire cyclable reliant Ouistreham à la commune de Saint-Aubin d'Arquenay, et a validé un plan de financement prévoyant une participation de l'Europe, de la Région, du Département et de la communauté d'agglomération de Caen la mer.

Ce programme, reconnu d'intérêt communautaire et retenu par la commission d'attribution des aides de Caen la mer, présentait 2 tranches de travaux à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage de la commune :

- Tranche 1 : le long de l'Avenue de la Liberté jusqu'au rond-point de Colleville ;
- Tranche 2 : 900 m de linéaire le long de la route de Saint Aubin d'Arquenay jusqu'à la RD 514, permettant de rejoindre la voie cyclable littorale et d'offrir un accès sécurisé au collège de Ouistreham ;

Le calcul du fonds de concours ne peut se faire qu'après déduction des recettes perçues. Pour la tranche 2, il a donc fallu attendre le versement du solde de la subvention LEADER qui a été créditée le 27 novembre 2020.

Le financement des travaux de la tranche 2 s'est établi comme suit :

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE OUISTREHAM-SAINT-AUBIN D'ARQUENAY plan de financement de la Tranche 2		
<b>Montant des travaux</b>	<b>187.273,61 € HT</b>	
Financement DEPARTEMENT	40.000 €	21,36 %
Financement REGION	46.957,09 €	25,07 %
Financement FONDS LEADER	19.999,64 €	10,68 %
<b>Total subventions</b>	<b>106.956,73 €</b>	<b>57,11 %</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>80.316,88€</b>	<b>42,89 %</b>
<i>Plafond FDC (170€ x 900m.l.)</i>	153.000 €	

Par délibération en date du 14 janvier 2021, prise conformément aux dispositions du règlement relatif à l'octroi des fonds de subventions en faveur des communes pour les projets d'aménagements cyclables, la CU a décidé l'octroi d'un fonds de concours en faveur de la commune de Ouistreham pour la tranche 2, pour un montant de total de 40.158,44 € correspondant à 50% du montant restant à la charge de la commune.

Le versement de cette subvention est conditionné à la prise d'une délibération concordante du Conseil municipal de Ouistreham.

**En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,**

- ➔ **RETIRE pour la présente délibération** la délégation du maire au titre des demandes de subventions pour financement de travaux (26°alinéa) ;
- ➔ **ACCEPTÉ** l'octroi d'un fonds de concours de la CU Caen la mer en faveur de la commune de Ouistreham pour la tranche 2 de la liaison globale Saint-Aubin d'Arquenay-Ouistreham, pour un montant de **40.158,44€** ;
- ➔ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Point 6 /GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – DEPRECARISATION D'UN AGENT – CREATION DE POSTE**

DEL202110208_04	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

**Rapporteur : Mme Naudot - VU en Com. finances du 04/02/2021**

[...] Aussi, **entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de modifier les effectifs de la commune en créant un nouveau poste comme suit :

CREATION DE POSTE au 01/03/2021		
Poste/service	Grade	Base horaire
FILIERE TECHNIQUE		
Agent technique polyvalent / Services techniques	Adjoint technique	35/35e

**Point 7 /GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – POLE RESSOURCES - MODIFICATION DU GRADE D'UN AGENT SUITE A REUSSITE A CONCOURS**

DEL202110208_05	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

**Rapporteur : Mme Naudot - VU en Com. finances du 04/02/2021**

Lauréat au concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, un agent du Pôle Ressources est inscrit sur liste d'aptitude depuis le 6 janvier 2021. [...]

**Ainsi, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier le grade dans lequel le poste est ouvert, comme suit :**

MODIFICATION DE GRADE					
Poste/service	Nouveau grade créé au 01/04/2021	Base	Grade d'origine à supprimer	Base	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint au responsable / Pôle Ressources	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35e	Adjoint administratif	35/35e	

*Le grade d'origine ne pourra être supprimé qu'après présentation en CT.*

**Point 8 / AFFAIRES SCOLAIRES – PROJET DE FUSION DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE EN UN SEUL GROUPE SCOLAIRE**

DEL202110208_06	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions : 6	Suffrages exprimés : 23	Pour : 23	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

**Rapporteur : Mme Lechevallier - VU en Com. Education-Jeunesse du 26/01/2021**

La municipalité et l'Education nationale font régulièrement un point sur la carte scolaire de la commune et il apparaît que les effectifs élèves de la commune sont en baisse depuis plusieurs années. Les prévisions actuelles fournies par les directions d'école laissent ainsi envisager la fermeture plus que probable de trois classes à la rentrée septembre 2021.

Lors de la dernière rencontre avec l'Inspectrice d'Académie, Madame Berthelot, le 15 décembre 2020, l'option d'une fusion des trois écoles en un seul groupe scolaire a été envisagée. Cela permettrait d'avoir une seule direction entièrement déchargée et de limiter la fermeture à deux classes au lieu de trois, les seuils de fermeture étant plus élevés sur une structure unique.

Le nouveau groupe scolaire aurait 21 classes pour un effectif attendu à la date d'aujourd'hui de 455 élèves (334 en élémentaire et 121 en maternelle).[...]

**Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions<sup>2</sup>, d'engager la procédure de fusion des écoles publiques de la commune à la**

<sup>2</sup> Mmes Börner et Segaux-Castex et MM. Chauvois, Chrétien Pat., Meslé et Nourry.

rentrée 2021 et **AUTORISE** le Maire à déposer une demande officielle dans ce sens auprès du directeur académique.

## Point 9 /QUESTIONS DIVERSES

### Q° groupe Rassembler Ouistreham :

- 1) **Piscine Aquabella :** quand ouvrira la piscine ? Dans quelles conditions ? Ou en sommes-nous de la mise au point de la DSP ?

La question a été abordée au point 3 par M. Chauvois : *L'ouverture de l'équipement est prévue le 20 février, après réception des travaux. Est-ce que cette date est maintenue ? Est-ce que la piscine est prête pour l'ouverture ?*

*Le maire présente les différents tenants à prendre en compte : 1° Dans le cadre de la DSP, la date était inscrite contractualisée au 20/2/2021. 2° plusieurs échanges ont eu lieu avec le délégataire sur les suites raisonnables à envisager, la commune est dans l'attente de sa réponse définitive qui devrait arriver prochainement. 3° Le directeur d'exploitation a contacté la commune pour organiser une réunion sur site afin de réceptionner les travaux et de valider la conformité de l'équipement (aux normes sécurité incendie, accessibilité mais aussi au permis et à ses prescriptions) ; la conformité des travaux conditionnera la date d'ouverture au public. Par ailleurs, il est possible que le projet soit attaqué en justice par des tiers du fait de sa non-conformité au permis. En fait, tout porte à croire, en l'état actuel des choses, que l'ouverture n'aura pas lieu avant le mois d'avril.*

*M. Chauvois s'inquiète des conséquences que ce retard pourrait entraîner pour la commune en matière d'indemnisation du délégataire. Le maire le rassure en précisant que d'autres aspects économiques sont à prendre en compte dans les discussions, comme les plus-values dues aux modifications du projet et les conséquences liées à la crise COVID.*

*Mme Segaux-Castex rappelle qu'il a été évoqué en commission la possibilité d'obtenir des créneaux dans le cadre du programme Sport-santé, qui n'existait pas au lancement de la procédure et n'apparaissait donc pas dans le cahier des charges. Le Maire convient que ce serait judicieux en effet.*

- 2) **Cérémonie des Vœux :** Organisation de la cérémonie

*M. Meslé revient sur le refus opposé aux 2 équipes de la minorité qui sollicitaient de pouvoir faire une intervention de courte durée à l'occasion de la retransmission des vœux, ce qui les a conduits à boycotter la cérémonie. Ils souhaiteraient que les 3 composantes de l'assemblée soient associées davantage aux événements publics, afin de donner une image de cohésion et d'entente cordiale, à l'instar de la séance de ce soir.*

*Le Maire n'y est pas opposé. Il est juste parti du principe que les circonstances des vœux ne le justifiaient pas, du fait que l'usage veut que le Maire présente les vœux au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et non au nom de son groupe politique ; il n'a pas souhaité que la commune se distingue de cette façon, en divisant les vœux adressés aux Ouistrehamais.*

- 3) **CRFB :** Quelle suite envisagez-vous au projet ?

*Après le dernier jugement rendu par la cour administrative de Nantes, M. Pat. Chrétien souhaite connaître les suites envisagées pour ce projet.*

*Le Maire rappelle que ce projet a été mis en suspens depuis 2017, mais qu'aujourd'hui la décision du Tribunal de la Cour d'appel de Nantes, en prononçant un jugement favorable, lui a donné une nouvelle chance. Cependant, il convient de reprendre le projet avec prudence et circonspection, dans l'attente de connaître la réalité des partenariats établis et d'envisager les conséquences que l'on pourrait attendre de la crise sanitaire ou du Brexit.*

### Q° groupe Ouistreham Ecologique et Citoyenne

- 4) **CLSPD :** Il semblerait que cette commission municipale ait été mise en place depuis les dernières élections municipales ; des réunions ont eu lieu en ne conviant que les élus de la minorité municipale. Nous souhaiterions pouvoir être associés à ce travail important.

*Le maire précise qu'il n'y a pas eu convocation du comité, qui doit être installé en présence du préfet et du procureur de la République (en l'occurrence, actives sur d'autres fronts, ces 2 personnalités ne sont pas disponibles pour le moment). Il est probable qu'il y ait eu confusion avec la réunion d'un*

*groupe de travail avec la police municipale pour une réorganisation du service suite au départ annoncé d'un agent.*

5) **Pointe du Siège** : Où en est le dossier de vente des terrains aux particuliers ?

*Les terrains vendus aux riverains et/ou locataires sont en attente de la signature de l'acte de vente. Les enchères pour la cession des autres terrains seront organisées quand les premières ventes seront régulièrement et fondamentalement actées.*

6) **PPRM** : Lors du conseil municipal de septembre, nous avons donné notre avis au sujet du PPRM et Mme Börner a interpellé le Maire au sujet du groupe de travail Notre littoral pour Demain qu'il préside. Pouvez-vous nous confirmer quand cette étude sera restituée au public ? En effet, suite aux travaux du GIEC normand, de nombreux habitants de nos côtes s'inquiètent et souhaiteraient être informés.

*Les résultats de l'étude vont être restitués prochainement. Plusieurs réunions de travail doivent encore avoir lieu dans l'intervalle. Un document de 10 pages sera rédigé qui présentera l'état du risque et la synthèse de tout ce qui existe.*

7) **DSP de la Piscine de la plage** : en décembre dans la presse, nous avons appris que vous souhaitiez renégocier le prix piscine plage à hauteur de 144 000 €. Avez-vous relancé le groupe Récréa à ce sujet et quelle est sa réponse ?

[cf. la question vue plus haut]

\*\*\*\*

Le Maire donne rendez-vous aux membres de l'assemblée pour la prochaine séance prévue le 8 mars 2021 à 18h. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

*Fait et délibéré en séance ce jour, mois et an que dessus.*

LE MAIRE

Réception en Préfecture le

Romain BAIL

Affiché le